



Cdd fonction publique hospitalière

Par **nonotte01**, le **21/10/2015** à **19:24**

Bonsoir

Depuis aout 2008 je cumule sans interruption des cdd pour remplacements dans le meme hopital et le meme service.

Puis-je prétendre à un cdi ?

Merçi à la personne qui se penchera sur ma question

Par **P.M.**, le **22/10/2015** à **08:17**

Bonjour,

Les CDD de droit public ne répondent pas aux même règles que ceux de droit privé et en plus ce ne sont que des remplacements...

Par **nonotte01**, le **22/10/2015** à **10:05**

Bonjour

Je vous remercie de votre réponse.

Cdt

Par **nounoue 75**, le **24/10/2015** à **09:22**

Bonjour,

Je travaille comme ASH dans un centre hospitalier depuis mars 2015 avec un contrat cui cae . Mes horaires sont 7h/11h mais ma cadre m'a demandé de faire 6h/10h une semaine tous les 15 jrs mais ne veux pas me payer l'heure de nuit elle dit que ça ne vaut pas le coup, de plus je ne suis pas sûre que la Direction soit au courant! sachant qu'un contrat cui cae ne leur coute que 44 centimes de l'heure, je comprend mieux pourquoi elle me dit ça ! Merci de bien vouloir me dire si ils ont le droit de faire ça.

Dans la semaine je me suis aussi habimé le dos je suis resté bloqué du dos et des reins car j'ai porté des sacs de linge sale et des cartons assez lourd et j'ai souvent mal au dos lorsque je fait le ménage des locaux , à toujours faire les mêmes geste, laver les escaliers à la main

bref je me suis retrouvé aux urgences qui m'ont décelés un lumbago sciatique et m'ont passé en accident du travail. là ça n'a pas plu à ma cadre car elle dit que je n'ai pas de témoins donc ça ne passera pas en accident de travail pourtant le dos en prend un sacret coup avec les gestes du quotidien. Merci de votre réponse.
Cordialement.

Par **P.M.**, le **24/10/2015** à **10:12**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...